



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 25
Conseillers en fonction 25
Conseillers Présents 22

Séance ordinaire du 06 avril 2016 à 20 h 00 sur la convocations légale de **M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZACH**

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Sont présents : MM. Franck DUDT, maire, Christophe BELTZUNG, maire délégué, Dominique RULOFS, 1^e Adjoint, Henri STASCHE, 2^e Adjoint, Robert MANSUTTI, 3^e Adjoint, Philippe RINGENBACH, 4^e Adjoint, Philippe SAILLEY, 5^e Adjoint, Benoît SITTER, conseiller municipal délégué, Mmes Anita AUBERT, Bénédicte BAUDOIN, Karine BISCHOFF, MM. Eric BLONDE, Claude BUESSLER, Mme Isabelle CÔTE, M. Jérôme FINCK, Mmes Rose-Marie FRICKER, MM. Nicolas HIRTZ, Jean-Marc NOVIOT, Aurélien PELTIER, Jérémie ROLL, Fernand SCHMITT, Michel SETIF.

Sont excusées : Mme Dominique BRAYE ayant donné procuration à M. Dominique RULOFS, Mme Corinne GRAMELSPACHER ayant donné procuration à M. Christophe BELTZUNG, Mme Germaine VILMIN ayant donné procuration à M. Franck DUDT

Assistaient également à la séance : Mme Anne KIPPELEN, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Mme Anita AUBERT

Date de la convocation : 29 mars 2016.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 février 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Taux d'imposition 2016
4. Régime indemnitaire du personnel
5. Examen et approbation du budget primitif 2016
6. Investissements 2016
7. Information : représentation des élus à la Communauté des Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
8. Révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin et adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé
9. Compteurs Linky
10. Divers et communications.

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue l'assemblée et remercie les membres de leur présence.

POINT N° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Anita AUBERT a été nommée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT N° 3

TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire présente les états distincts des communes déléguées. Il propose de reconduire les taux à l'identique pour 2016 et donc de ne pas augmenter les impôts. Il précise qu'une harmonisation des taux se fera pour 2017. Une réunion sera organisée d'ici juin pour examiner la situation avec les services fiscaux.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote les taux suivants pour 2016 :

Pour Mortzwiller :

Désignation des taxes	Bases 2016	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	429 000	12,24%	52 510
Taxe foncière bâti	259 100	5,19%	13 447
Taxe foncière non bâti	10 200	40,87%	4 169
Cotisations Foncières Entreprises	12 700	21,31%	2 706

Produit fiscal attendu 2016	72 832
------------------------------------	---------------

Pour Soppe-le-Haut :

Désignation des taxes	Bases 2016	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	665 500	12,06%	80 259
Taxe foncière bâti	427 300	10,17%	43 456
Taxe foncière non bâti	18 300	49,36%	9 033
Cotisations Foncières Entreprises	20 000	42,11%	8 422

Produit fiscal attendu 2016	141 170
------------------------------------	----------------

POINT N° 4**REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL**

M. le Maire précise que le gouvernement a entrepris une démarche de simplification du paysage indemnitaire visant à réduire le nombre de primes actuellement mis en œuvre dans la fonction publique d'Etat, servant de référence à la Fonction Publique Territoriale.

Le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire est le nouvel outil généralisé réglementaire pour 2017. A cet effet, il est nécessaire de mettre en place ce nouveau régime. Afin de pouvoir délibérer, un avis du comité technique du Centre de Gestion est nécessaire. Celui-ci ne nous étant pas parvenu, M. le Maire précise que ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

POINT N° 5**EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016**

M. le Maire précise que ce projet a été discuté lors d'une réunion de la commission des finances et des travaux.

M. le Maire présente le budget primitif 2016 et commente différentes lignes budgétaires. Il donne réponse à différentes questions posées concernant les travaux et les recettes 2016. D'autres points sont également présentés à savoir :

- le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016,
- l'évolution du capital de la dette,
- l'épargne brute,
- la capacité de désendettement.

M. Nicolas HIRTZ propose qu'un état comparatif de la section d'investissement dépenses et recettes soit transmis trimestriellement à chacun des conseillers. M. le Maire donne son accord et en prend note.

Des données du budget sont également présentées par graphiques avec la répartition des dépenses et des recettes.

La balance générale du budget est la suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses 704 671 €

Recettes 704 671 €

Section d'investissement

Dépenses 704 573.83 €

Recettes 704 573.83 €

Après avoir reçu les précisions utiles sur le budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2016, tel qu'il a été présenté.

POINT N° 6**INVESTISSEMENTS 2016****6-1 MAIRIE ANNEXE**

M. le Maire présente le dossier du Bureau d'Etudes BE.DENIS :

- ESTIMATION DETAILLEE des travaux par lots pour un montant total H.T. 187 206 € H.T.
- PLANS DU PROJET : DERRIERE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
- Frais de maîtrise d'œuvre : 18 700 € H.T.

Soit un coût total H.T du projet de 205 906 € H.T

Ce projet permettra à la commune déléguée de Soppe-le-Haut de bénéficier d'une mairie annexe fonctionnelle, aux normes actuelles et rendra par la même occasion accessible la bibliothèque municipale.
Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité de solliciter des aides à savoir :

- Auprès de la Région dans le cadre du plan de soutien à l'investissement public,
- Auprès de l'Etat dans la cadre du soutien à l'investissement public local, enveloppe n°1 – projet de rénovation thermique et accessibilité des bâtiments publics,
- Auprès du Ministère de l'Intérieur.

Le solde sera pris en charge par l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise M. le Maire à demander ces différentes aides et à engager les différentes démarches en ce sens.

6-2 SENTIER ENTRE LES DEUX VILLAGES

M. le Maire présente le devis concernant l'aménagement du chemin piétonnier entre Mortzwiller et Soppe-le-Haut. Ce projet permettra de créer une liaison cyclable et piétonne entre les deux communes déléguées.

- MONTANT de la dépense : 16 013,82 € HT.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité de solliciter des aides à savoir :

- Auprès du Conseil Départemental programme amendes de police,
- Auprès de l'Etat dans la cadre du soutien à l'investissement public local, enveloppe n° 1 – (5) développement des infrastructures en faveur de la mobilité : projets itinéraires modes doux.

Le solde sera pris en charge par l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise M. le Maire à demander ces différentes aides et à engager les différentes démarches en ce sens.

6-3 PARKING DE MORTZWILLER

M. le Maire présente le devis concernant la création de places de parking rue du Soultzbach à Mortzwiller permettant de desservir l'école, la mairie et la salle commune.

- MONTANT DE LA DEPENSE : 9 228.61 € H.T.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité de solliciter des aides à savoir :

- Auprès du Conseil Départemental programme amendes de police.

Le solde sera pris en charge par l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise M. le Maire à demander ces différentes aides et à engager les différentes démarches en ce sens.

6-4 PREAU POUR L'ECOLE DE MORTZWILLER

M. le Maire donne la parole à M. BELTZUNG qui présente le projet. Il s'avère nécessaire d'installer un préau pour les élèves qui fréquentent l'école intercommunale de Mortzwiller.

- MONTANT DE LA DEPENSE : 15 340.00 €

Après discussion et examen, l'assemblée décide à l'unanimité de solliciter des aides à savoir :

- DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux – catégorie bâtiment scolaire

Le solde sera pris en charge par l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise M. le Maire à demander ces différentes aides et à engager les différentes démarches en ce sens.

POINT N° 7**INFORMATION : REPRESENTATION DES ELUS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet concernant la représentation de la Commune nouvelle Le Haut Soultzbach au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Conformément à l'article L 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales, la commune nouvelle s'est vue attribuer un nombre de sièges égal à la somme des sièges détenues par les 2 anciennes communes, soit 2 sièges. La suppléance étant réservée aux communes ne disposant que d'un conseiller communautaire, seuls les délégués titulaires de la commune nouvelle sont en mesure de siéger au conseil communautaire.

Le conseil municipal en prend acte.

POINT N° 8**REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN ET ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE VILLÉ**

- **REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016, à l'unanimité ;
- Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

- **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE VILLE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;
Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;
Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'unanimité ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

POINT N° 9

COMPTEURS LINKY

Monsieur le Maire informe l'assemblée de différentes interpellations d'administrés sur la pose des compteurs LINKY.

M. le Maire communique différentes informations du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, d'ERDF et de l'Association des Maires de France (AMF).

En effet, la commune a transféré au Syndicat sa compétence en la matière. Dès lors, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE), le Syndicat a signé un Contrat de concession avec EDF/ERDF en 1997 pour une durée de 25 ans. Le nouveau compteur LINKY, tout comme l'actuel fait partie intégrante de la concession, dont la gestion est confiée par le Syndicat à ERDF.

Il en ressort que le déploiement de LINKY a été décidé par l'Etat en application d'une directive européenne du 13 juillet 2009. Ce déploiement prend juridiquement appui sur plusieurs lois successives. Celui-ci prévoit de s'étaler sur 6 ans.

Un débat s'instaure sur les types de problème qui sont régulièrement mis en avant par les opposants :

- Risque d'incendie accru,
- Exposition aux ondes électromagnétiques
- Atteinte à la vie privée des citoyens.

Néanmoins, le Syndicat d'Electricité et l'AMF déconseillent aux communes de s'opposer à ce déploiement du compteur LINDY en s'appuyant sur une étude juridique : il en résulte que la délibération serait attaquable par le Préfet au Tribunal Administratif.

Après discussion, le Conseil Municipal considère qu'il n'a pas compétence en la matière. Sans se prononcer sur le fond du dossier ; les élus estiment qu'ils ne peuvent pas donner suite à ce point.

POINT N° 10

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Bâtiment presbytère de Soppe-le-Haut : M. le Maire propose qu'une réflexion soit engagée sur l'avenir de ce bâtiment ; sur sa mise aux normes et sa transformation en logements. Il a notamment accompagné le Président du Conseil de fabrique lors d'une rencontre avec M. le Chancelier du Diocèse à Strasbourg afin de connaître leur positionnement.
- Le Maire annonce que le Département versera une subvention de 35% du coût HT des travaux pour le parking derrière la mairie-presbytère de Soppe-le-Haut.
- Radars pédagogiques : un contrat de maintenance sera établi pour les postes du Haut Soultzbach.
- Déchets verts : le dépôt de SOPPE-LE-HAUT sera ouvert à compter du 9 avril tous les samedis après-midi de 15h à 18h pour les habitants du Haut Soultzbach (branchages - déchets herbes de tonte).
- Les petits échos : le flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres. M. le Maire remercie particulièrement M. Dominique RULOFS et M. Jérôme FINCK pour leur travail.

- Commande de fleurs : celle-ci a été lancée. La distribution est prévue pour le 6 mai.
- Commission animation : la réunion aura lieu jeudi 7 avril 2016 à la mairie de MORTZWILLER.
- Réception des lauréats maisons fleuries 2015 SOPPE-LE-HAUT : vendredi 22 avril 2016 à 19 heures au foyer de SOPPE-LE-HAUT.
- Opération Haut-Rhin Propre : rendez-vous samedi 23 avril 2016 à 9h à la mairie annexe de SOPPE-LE-HAUT.
- Marche du 1^{er} mai : départ à 9h30 à l'étang de MORTZWILLER pour une balade de 2 h organisée par M. Benoît SITTER et M. Dominique RULOFS.
- Marché aux puces du 5 mai : organisé par l'ASL à SOPPE-LE-HAUT – venez nombreux ...
- Cérémonie du 8 mai : commémoration de la victoire de 1945 à SOPPE-LE-HAUT - messe à 10h30 - dépôt de gerbe à 11h30 .
- Dimanche 8 mai de 12h30 à 18h : course à vélo Grand prix de Sentheim/Vallon du Soultzbach.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45 mn.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune du HAUT SOULTZBACH - séance du 06 avril 2016

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 février 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Taux d'imposition 2016
4. Régime indemnitaire du personnel
5. Examen et approbation du budget primitif 2016
6. Investissements 2016
7. Information : représentation des élus à la Communauté des Communes de la Vallée de la Doler et du Soultzbach
8. Révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin et adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé
9. Compteurs Link
10. Divers et communications.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUDT Franck	Maire		
BELTZUNG Christophe	Maire délégué		
RULOFS Dominique	1 ^{er} Adjoint		
Henri STASCHE	2 ^e Adjoint		
MANSUTTI Robert	3 ^e Adjoint		
RINGENBACH Philippe	4 ^e Adjoint		
SAILLEY Philippe	5 ^e Adjoint		
SITTER Benoît	Conseiller municipal délégué		
AUBERT Anita	Conseillère municipale		

BAUDOIN Bénédicte	Conseillère municipale		
BISCHOFF Karine	Conseillère municipale		
BLONDE Eric	Conseiller municipal		
BRAYE Dominique	Conseillère municipale		RULOFS Dominique
BUESSLER Claude	Conseiller municipal		
CÔTE Isabelle	Conseillère municipale		
FINCK Jérôme	Conseiller municipal		
FRICKER Rose-Marie	Conseillère municipale		
GRAMELSPACHER Corinne	Conseillère municipale		BELTZUNG Christophe
HIRTZ Nicolas	Conseiller Municipal		
NOVIOT Jean-Marc	Conseiller Municipal		
PELTIER Aurélien	Conseiller Municipal		
ROLL Jérémie	Conseiller Municipal		
SCHMITT Fernand	Conseiller Municipal		
SETIF Michel	Conseiller Municipal		
VILMIN Germaine	Conseillère municipale		DUDT Franck